

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 24 mars 2021 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2021, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, David Le Doussal, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Sylvana Macis, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Sylvain Victorin-Savin, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha

Christophe Couic a donné pouvoir à Isabelle Baltus à partir de 21 heures

Emilie Cerisay a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot

Arnaud Le Pennec a donné pouvoir à Danièle Brochu

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

## 6. VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

### Exposé :

L'un des principes budgétaires des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter les soldes d'une année sur l'autre jusqu'à l'achèvement de l'opération.

La procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Il est procédé à la mise à jour des autorisations de programmes et crédits de paiements des opérations en cours :

B2.1-SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT-BP 2021-							
N° ou intitulé de l'AP	MONTANTS DES AP			MONTANT DES CP			
	AP votée y compris ajustement (TTC)	Révision de l'exercice n	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs au 01/01/2021 (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de 2021	Reste à financer en N+1	Reste à financer (exercices au-delà de N+1)
MSAP-France Services	2 425 000,00 €		2 425 000,00 €	999 701,00 €	1 425 415,00 €	0,00 €	0,00 €
IME- Participation aux travaux de reconstruction	380 000,00 €		380 000,00 €	0,00 €	128 000,00 €	252 000,00 €	0,00 €
Refonte du complexe tennistique	2 400 000,00 €		2 400 000,00 €	82 322,00 €	1 147 000,00 €	1 170 678,00 €	
Quartier Guehenno-recomposition urbaine et paysagère	1 460 000,00 €	96 000,00 €	1 556 000,00 €	4 290,00 €	135 250,00 €	43 600,00 €	1 373 100,00 €
Vallon de Kerjégu- espaces publics	465 000,00 €	20 237,00 €	485 237,00 €	182 592,00 €	205 645,00 €	97 000,00 €	
Habitat incusif-Ilôt Leuriou	581 000,00 €	-456 751,00 €	124 249,00 €	34 312,00 €			89 937,00 €
Mise en lumière du patrimoine	417 635,30 €	5 727,00 €	423 362,30 €	407 962,30 €	15 400,00 €		
Place Hervé-renouvellement urbain	547 554,00 €	-40 000,00 €	507 554,00 €	4 554,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	303 000,00 €
Gymnase de Kerjouanneau	3 826 200,46 €		3 826 200,46 €	3 813 038,96 €		15 999,97 €	0,00 €
Hôpital Fréméur	1 622 165,38 €		1 622 165,38 €	1 606 513,45 €		3 102,85 €	0,00 €
Ludothèque	147 000,00 €		147 000,00 €	0,00 €	147 000,00 €		
Maison de la solidarité	142 000,00 €		142 000,00 €		142 000,00 €		
maison de la citoyenneté, de la vie associative et sportive	161 600,00 €		161 600,00 €		161 600,00 €		
Extension du gymnase de Kerneuzec	3 846 214,00 €		3 846 214,00 €		12 000,00 €	69 376,00 €	3 764 838,00 €
Panneaux photovoltaïques	340 000,00 €		340 000,00 €		170 000,00 €	170 000,00 €	

### Proposition :

Compte tenu de l'état d'avancement de ces programmes, il est proposé de mettre à jour le tableau présentant les AP/CP :

## B2.1-SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT-BP 2021-

N° ou intitulé de l'AP	MONTANTS DES AP			MONTANT DES CP			
	AP votée y compris ajustement (TTC)	Révision de l'exercice n	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs au 01/01/2021 (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de 2021	Reste à financer en N+1	Reste à financer (exercices au-delà de N+1)
MSAP-France Services	2 425 000,00 €		2 425 000,00 €	999 701,00 €	1 425 415,00 €	0,00 €	0,00 €
IME- Participation aux travaux de reconstruction	380 000,00 €		380 000,00 €	0,00 €	128 000,00 €	252 000,00 €	0,00 €
Refonte du complexe tennistique	2 400 000,00 €		2 400 000,00 €	82 322,00 €	1 147 000,00 €	1 170 678,00 €	
Quartier Guehenno-recomposition urbaine et paysagère	1 460 000,00 €	96 000,00 €	1 556 000,00 €	4 290,00 €	135 250,00 €	43 600,00 €	1 373 100,00 €
Vallon de Kerjégu- espaces publics	465 000,00 €	20 237,00 €	485 237,00 €	182 592,00 €	205 645,00 €	97 000,00 €	
Habitat incusif-Ilôt Leuriou	581 000,00 €	-456 751,00 €	124 249,00 €	34 312,00 €			89 937,00 €
Mise en lumière du patrimoine	417 635,30 €	5 727,00 €	423 362,30 €	407 962,30 €	15 400,00 €		
Place Hervo-renouvellement urbain	547 554,00 €	-40 000,00 €	507 554,00 €	4 554,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	303 000,00 €
Gymnase de Kerjouanneau	3 826 200,46 €		3 826 200,46 €	3 813 038,96 €		15 999,97 €	0,00 €
Hôpital Frémur	1 622 165,38 €		1 622 165,38 €	1 606 513,45 €		3 102,85 €	0,00 €
Ludothèque	147 000,00 €		147 000,00 €	0,00 €	147 000,00 €		
Maison de la solidarité	142 000,00 €		142 000,00 €		142 000,00 €		
maison de la citoyenneté, de la vie associative et sportive	161 600,00 €		161 600,00 €		161 600,00 €		
Extension du gymnase de Kerneuzec	3 846 214,00 €		3 846 214,00 €		12 000,00 €	69 376,00 €	3 764 838,00 €
Panneaux photovoltaïques	340 000,00 €		340 000,00 €		170 000,00 €	170 000,00 €	

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 17 mars 2021

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à la majorité (3 voix contre).**



Le MAIRE,  
 Michaël QUERNEZ

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID : 029-212902332-20210324-24036-DE

